

COMMUNE DE LADINHAC
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

Le Conseil Municipal de LADINHAC s'est réuni le lundi 12 Avril 2021 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 6 Avril 2021.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

Était représenté : Yannick LAFON par Bruno GARROUSTE

Secrétaire de séance : Marie-Ange SOUQUIERES

I : Adoption du compte- rendu de la séance du 25 Février 2021 :

Modification du premier point abordé en questions diverses lors du dernier Conseil Municipal. Ce dernier avait accepté la création d'un budget annexe pour le projet de restructuration de la cantine scolaire. Or, après entretien avec Mme la trésorière, M. le Maire informe le conseil que ce projet doit impérativement apparaître dans le budget général de la commune.

M. le Maire propose donc l'annulation de la délibération 2020-18 « création d'un budget annexe Restructuration cantine scolaire ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'annulation de la délibération 2020-18.

Le compte-rendu est, tenant compte de cette modification, adopté à l'unanimité.

II : Taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :

La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit pour les communes par une perte de ressources. Cette perte est compensée à partir de 2021 par le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Le montant de TFPB départementale transféré n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de taxe d'habitation perdue par la commune. Il peut être supérieur et nous parlerons alors de « commune surcompensée », ou inférieur, nous parlerons alors de « commune sous-compensée ». Un coefficient correcteur, calculé par la Direction Générale des Finances Publiques, permet de neutraliser ces écarts et d'équilibrer les compensations. Il est fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune. Il est proposé de voter les nouveaux taux suivants :

Taxe foncière sur le bâti : 44.50%

Taxe foncière sur le non-bâti : 99.24%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2021 à 44.50% pour la TFB, et à 99.24% pour la TFNB.

III : Vote des budgets primitifs 2021 :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal de la commune pour l'année 2021, et propose son adoption conformément aux propositions initiales.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	564 858,11€	564 858, 11€
Investissement	1 453 622,54€	1 453 622,11€

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe eau et assainissement pour l'année 2021 et propose son adoption conformément aux propositions initiales.

	Dépenses	Recettes
Exploitation	81 768,57€	81 768, 57€
Investissement	263 160,31€	263 160,31€

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget annexe lotissement pour l'année 2021 et propose son adoption conformément aux propositions initiales.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10 292,33€	10 292,33€
Investissement	10 292,33€	10 292,33€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, vote les budgets proposés pour l'exercice 2021 d'une part pour la commune, d'autre part pour les budgets annexes du lotissement et de l'eau et l'assainissement.

IV : Subventions aux associations :

- Conformément au règlement d'attribution des subventions voté en décembre dernier, le versement d'une subvention à hauteur de 50 € est proposé aux associations suivantes : Comité des Fêtes, APE, Ladin hac Patrimoine, ACCA, Ladigym, Club des Onze Moulins, Les Aiguilles Créatives, Canin'Time, Amicale des Donneurs de sang bénévoles du Pays de Montsavly, ADMR du Haut-Célé et Secours Populaire français.
- Il est par ailleurs proposé le versement d'une subvention à hauteur de 2 700 € à la Coopérative Scolaire.
- D'autre part, il est proposé le versement d'une subvention à hauteur de 5 000 € à l'Amicale de Trémouille pour le projet de réhabilitation de la salle associative de Trémouille.

Une provision pour création d'association ou subventions exceptionnelles est également budgétée. Le montant total de ces subventions (8 600 €) est à prévoir au compte 6574 du budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'attribution des subventions comme précisé.

V : Travaux de voirie 2021 :

M. le Maire présente au Conseil le programme de voirie pour l'année 2021 soit :

- Chemin des Landous (agglomération de Trémouille) : pour un montant de 15 120 € HT
- Chemin de la Gane (agglomération de Trémouille) : pour un montant de 18 212 € HT
- Montlogis, pour un montant de 27 228 € HT

Soit un total de 60 560 € HT, devis proposé par la société EUROVIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société EUROVIA pour un montant de 60 560 € HT.

VI : SDE, adhésion au groupement d'achats d'énergies :

Suite à la disparition des tarifs réglementés de vente d'électricité, le SDE propose aux communes d'adhérer à ce groupement d'achat pour l'acheminement et la fourniture d'électricité ainsi que la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat d'adhésion au groupement d'achat et approuve la convention du groupement de commandes.

VII : RPGD (règlement Général sur la Protection des Données) :

La commune de Ladinhac traite de nombreuses données personnelles dans la gestion des différents services publics et activités dont elle a la charge. D'après l'article n° 37 du règlement européen n°2106/679 du 25 Mai 2018, toute autorité publique doit impérativement désigner un délégué à la protection des données.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner le CIT (Cantal Ingénierie et Territoires) comme Délégué à la Protection des Données DPD/DPO mutualisé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à désigner le CIT comme Délégué à la Protection des Données, ainsi que la signature de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

VIII : Frais de garde ou d'assistance engagés par les élus :

Les élus de la commune ont la possibilité de faire garder leurs enfants dès lors qu'ils doivent participer à une réunion du Conseil, de commission, ou bien à toute action entreprise par la municipalité.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les règles et modalités de remboursement aux élus.

La commune peut demander le remboursement de cette aide accordée à l'Etat auprès de l'agence de services et de paiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte les règles et modalités de remboursement aux élus.

IX : Inventaire des ponts :

M. le Maire présente au Conseil Municipal le programme national ponts (action du plan « France Relance »). L'Etat propose gratuitement un recensement et une évaluation des ponts et des murs considérés comme ouvrages communaux, et qui se situent en bordure de voirie communale. Les ponts concernés par ce diagnostic sont au nombre de cinq :

- ✓ Le pont du Moulin du Lac (Lescure)
- ✓ Le pont du Moulin de Vachand

- ✓ Le pont du Moulin du Garriguet
- ✓ Le pont de Planqueneuve
- ✓ Le pont du Moulin des Cazottes

X: Abris-bus :

M. le Maire demande au Conseil Municipal la modification de la délibération 2020-120 Bis, concernant le remplacement de l'arrêt de Melzac par celui de Montlogis, suite à échange avec la Région.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la modification de la délibération 2020-120 Bis.

La municipalité remercie les propriétaires ayant mis à disposition à titre gratuit les parcelles sur lesquelles vont être implantés les abris-bus.

QUESTIONS DIVERSES :

- ❖ M. le Maire expose au Conseil Municipal un devis proposé par l'Entreprise Chavinier, concernant l'aménagement des eaux pluviales dans l'Allée du Mas Del Four, pour un montant de 2412,38€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par l'Entreprise Chavinier, pour un montant de 2412,38€ HT.

- ❖ M. le Maire expose au Conseil Municipal un devis proposé par la société Maffre-Bouyge, concernant le remplacement du chauffe-eau électrique de la nouvelle classe à l'école, pour un montant de 330,36 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis proposé par la société Maffre-Bouyge, pour un montant de 330,36 € HT.

- ❖ Appel à projets « Plan de mesures incitatives pour l'eau » :

Monsieur le Maire expose au Conseil la possibilité de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de l'appel à projets « Plan de mesures incitatives pour l'eau » en vue du financement des travaux d'AEP sur la traverse d'agglomération.

Le montant des travaux éligibles s'élève à 80 520 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 30 % de ce montant soit 24 156 € ainsi qu'une avance remboursable auprès de la CDC pour un montant de 16 104 € (soit 20 % des dépenses éligibles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte la constitution du dossier de réponse à l'appel à projets susnommé.

❖ Atlas de la Biodiversité :

Zoé LEVALLOIS (étudiante en Master 1 à l'Université Clermont Auvergne, spécialisation Gestion de l'Environnement), débutera son stage de fin d'année universitaire en tant que chargé de mission ABC à partir du 12 mai pour une durée de trois mois.

Les inventaires naturalistes ont débuté début mars avec le bureau d'études AlterEco. Les premières actions portent sur un état des lieux des linéaires de haies. Cet inventaire est réalisé par Marion CASTANIE (étudiante à l'IUT de Clermont-Ferrand – Antenne d'Aurillac) qui mobilise ses compétences agronomiques et de conduite de projets en faveur des habitants de la commune.

La municipalité remercie par avance les habitants et riverains de leur réserver à toutes les deux le meilleur accueil en leur permettant notamment de mener à bien leurs missions qui leur permettront de valider leur titre universitaire.

Il est rappelé que par arrêté préfectoral les opérations nécessaires à la réalisation d'inventaires naturalistes liés au suivi de l'état de conservation des habitats naturels sont autorisées sur le territoire de la commune de Ladinhac.

• Sentier de la biodiversité :

Lauréate de l'appel à projet France Relance « Restauration écologique et aires protégées » qui soutient les projets en faveur de la biodiversité, l'association Ladinhac Patrimoine a obtenu une subvention de 22 500 € pour la création d'un sentier d'interprétation de la biodiversité.

❖ Vaccination anti-Covid 19 :

Les citoyens ladinhacois de plus de 75 ans, ayant fait le choix de participer à l'action collective de vaccination, ont reçu la deuxième injection du vaccin contre la pandémie de Covid-19.

M. le Maire remercie les conseillers municipaux qui ont accompagné bénévolement ces personnes jusqu'aux centres de vaccination les 15 mars et 12 avril derniers.

La campagne de vaccination est désormais ouverte aux personnes âgées de plus de 55 ans. Celles qui souhaitent se faire vacciner peuvent se rapprocher de la mairie afin que cette dernière se charge de la prise de rendez-vous lorsque des créneaux seront accessibles au sein des centres de vaccination de l'arrondissement d'Aurillac.

❖ Pour information, afin notamment de permettre l'accès au bâtiment communal de la cantine scolaire pour la réalisation des travaux de réhabilitation, l'arrêté municipal fixant le sens de circulation du chemin des écoliers sera complété par un nouvel arrêté qui permettra l'adjonction d'un panneau « à 100 mètres » sous le sens interdit actuellement mis en place. La signalétique devrait être mise en place courant juin.

❖ Il est demandé aux personnes s'installant sur la commune de se rapprocher de la mairie si elles n'ont pas en leur possession leur plaque de numéro de rue ou afin de retirer les sacs nécessaires au tri des ordures ménagères.

Devant l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à minuit.

AGENDA :

Mardi 13 avril 2021 : Conseil Communautaire (vote du budget)

Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le jeudi 6 mai 2021.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.